



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/562
2 octobre 2003

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

470ème séance plénière

PC Journal No 470, point 4 de l'ordre du jour

DECISION No 562
PRESENTATION DU PROJET DE DECISION
SUR LE RAPPORT ANNUEL

Le Conseil permanent,

Prenant acte des débats constructifs concernant le Rapport annuel sur les activités et les réalisations de l'OSCE, qui ont eu lieu dans le cadre des réunions du Groupe de travail sur la réforme de l'OSCE,

Conscient de la nécessité d'adopter une décision sur le Rapport annuel avant la prochaine réunion du Conseil ministériel,

1. Demande à la Présidence du Conseil permanent de transmettre au Conseil ministériel le projet de décision sur le Rapport annuel tel qu'il figure dans le Document MC.DD/1/03/Corr.1 du 23 septembre 2003.
2. Recommande au Conseil ministériel d'adopter la décision susmentionnée.
3. Demande au Président en exercice d'envoyer aux Ministres des affaires étrangères des Etats participants une lettre annonçant que la présente décision est soumise à une procédure d'approbation tacite prenant fin le 24 octobre 2003 et, en l'absence d'objection de la part de tout Etat participant, une lettre annonçant son adoption.
4. Recommande que la décision susmentionnée, si elle est adoptée, soit jointe en annexe au journal du premier jour de la onzième Réunion du Conseil ministériel. Une fois adoptée, la décision et la lettre du Président en exercice annonçant son adoption seront jointes en annexe au journal de la prochaine réunion du Conseil permanent.